suva
CERTIFICATION

Attestation d'examen de type N° 7290.f

Objet:	pistolet de soufflage
Marque:	SILVENT soufflette avec buse Multi-Laval
Désignation du type:	2050-X
Indications techniques concernant la sécurité:	soufflette avec buse à canaux multiples niveau de pression acoustique moyen Leq < 85 dB(A)
Adresse du fabricant:	Silvent AB Vevgatan 15 SE-504 64 Borås
Adresse du requérant:	Silvent AB Vevgatan 15 SE-504 64 Borås
Conditions particulières, annexes:	-
Fin de la validité:	31 mai 2027

Le type examiné répond aux exigences essentielles de sécurité et de santé selon l'article 3 de la Loi fédérale sur la sécurité des produits du 12 juin 2009 et ses modifications.
Cette attestation est valable conjointement avec les dispositions générales indiquées au verso et les annexes éventuelles mentionnées ci-dessus.

Lieu et date:
Lucerne, 24 mai 2022

Suva
Organisme de certification SCESp 0008
Secteur technique

L'ingénieur de sécurité
Adrian Durrer

Le responsable de la certification
Guido Schmitter

Dispositions générales

Cette attestation n'est valable que pour les produits portant la marque et le type mentionnés au recto. Chaque produit doit être désigné au moyen d'une plaque, d'un autocollant, d'une étiquette ou d'une empreinte, de telle manière qu'on puisse l'identifier clairement.

Le fabricant ou la personne qui met les produits sur le marché s'engage à ne mettre en circulation, sous la marque et le type mentionnés au recto, que des produits dont tous les éléments susceptibles d'influencer la sécurité sont en tous points identiques à l'objet de l'attestation. La présente attestation perd automatiquement sa validité si cette condition n'est pas respectée.

Pour l'appréciation du produit indiqué au recto, il a été supposé que la construction et la fabrication répondaient aux règles techniques reconnues.

Lors de la vente, les instructions techniques doivent être jointes dans la langue nationale officielle de l'utilisateur. Elles comprendront les indications techniques de sécurité requises concernant une utilisation conforme à la destination et expliquant le maniement, les contrôles nécessaires, l'entretien et les règles à observer pour un emploi soigneux. L'utilisateur est tenu de s'y conformer. Si des mesures organisationnelles sont requises pour garantir la sécurité, celles-ci font l'objet d'un accord préalable avec l'acheteur et l'utilisateur.

L'utilisateur doit se servir du produit conformément à sa destination et avec soin. Il doit notamment observer les éventuelles conditions d'emploi particulières et prendre les mesures organisationnelles nécessaires.

Le fabricant est tenu de signaler sans délai à la Suva tous les vices constatés sur le produit ou la catégorie de produits désigné au recto, ainsi que leur élimination.

Il peut être fait référence à la présente attestation dans les offres, prospectus, annonces ou autres supports publicitaires, à condition de mentionner le numéro de celle-ci.

Sur demande, la durée de validité de l'attestation est prolongée, si le produit et les conditions d'utilisation répondent toujours aux exigences de sécurité en vigueur. Si, en vertu des connaissances et expériences nouvelles, il s'avère toutefois que le degré de sécurité nécessaire n'est plus assuré, l'attestation peut à tout moment être annulée par la Suva.

Suva, Secteur Technique, Case postale 4358, CH-6002 Lucerne
Téléphone +41 (0)41 419 61 31, Téléfax +41 (0)41 419 58 70
www.suva.ch/certification-f

AS 341.f – 06.18